

## Préavis municipal No 4/2020 Budget 2021

---

### Au Conseil Communal de Sullens

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le mardi 10 novembre dans la salle du Conseil en présence de la Municipalité. Elle a reçu toutes les explications de MM. Gozel et Valet, ainsi que celles de M. Yves Bourgeois, boursier avisé qu'elle remercie. La Commission peut donc se prononcer sur le budget 2021 tel que soumis.

D'abord, la Commission a été sensible à l'incertitude qui règne quant aux répercussions du COVID sur la projection des postes impôts et réserves.

Ensuite, la Commission tient à souligner particulièrement :

- l'engagement d'une société professionnelle pour trier les archives de la Commune entreposées dans une douzaine d'armoires depuis les années 80 (Administration ; poste 11),
- les efforts consacrés à l'entretien des routes (poste 43)
- l'importance, cette année, de l'achat de l'eau et du coût d'entretien du réseau d'eau (poste 46)
- les premières rentrées de la location de La Lovettaz (poste 355).

Si le budget 2021 reste équilibré, la Commission constate néanmoins que l'endettement de la Commune se trouve juste un peu au-dessous de la limite maximale, ce qui laisse entrevoir que le Conseil communal sera amené à élever la limite de l'endettement communal au début de la prochaine législature.

Tenant compte de tout cela, la Commission invite les membres du Conseil à accepter le préavis 4/2020 tel que proposé.

Pour la Commission des finances :

Frank Dayen (rapporteur)

Evelyne Edgar (présidente)

Yannick Vullioud

Eric Dubauloz

Annette Corthay